

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Le 11 juillet deux mil dix sept, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2017

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Meunier Magaly, Léoment Nathalie, Bousser Albert, Moraud Franck, Nicolas Cluseau, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés :

Absents : Airault-Mounier Stéphanie, Bonnisseau Denis

Secrétaire de séance : Magaly Meunier

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2017

1/4 d'heure citoyen

Intervention de Mme XXX sur :

- l'assainissement du local chasse : l'entreprise XXX s'étonne que son devis fait en 2016 n'ait pas été retenu car il était moindre. Alain Biraud explique que le contexte a changé : l'emplacement a été modifié et des tranchées supplémentaires sont nécessaires. Effectivement l'entreprise XXX n'a pas été sollicitée pour faire un 2ème devis.
- Remarque : lorsqu'un membre du conseil municipal fournit un devis, il faudrait avoir 3 devis au total.
- Point à temps : l'entreprise XXX demande à la commune de boucher les nids de poule avant qu'elle intervienne pour le point à temps (Les agents communaux boucheront les trous)
- XXX a des problèmes d'inondation et reçoit les eaux de la rue.

Maisons des Associations

Après présentation du projet de la maison des associations, de la rénovation et de l'extension du vestiaire du Foot et de la création d'un city stade, le conseil municipal prend connaissance du plan de financement estimatif du projet :

Montant des travaux HT :	573 159 €
TVA :	114 631 €
Montant des travaux TTC :	687 790 €
Montant des subventions prévues :	285 713 €
Reste à financer :	409 060 €

TCTVA à récupérer dans 2 ans :	112 825 €	Faire emprunt à court terme
Reste à charge pour la commune :	296 235 €	Emprunt et autofinancement

Après délibération, le conseil municipal vote à bulletin secret pour la validation du projet

Votants : 13 Pour : 12 Contre : 0 Blancs : 1

Au vu de ce vote, le conseil municipal adopte le projet et le plan de financement estimatif qui sera ajusté après ouverture des plis et autorise Mme le maire à déposer les dossiers de demande de subventions, à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer le Permis de construire, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

PLU : modification simplifiée

Au 1er janvier 2017, la compétence communautaire "urbanisme" dont disposait la Communauté de communes de Melle a été élargie à l'ensemble du nouveau périmètre. Ainsi, la commune n'a plus compétence en matière d'urbanisme et de PLU.

Le dossier de parc solaire de la Société Implusion nécessitait une modification simplifiée du PLU pour leur projet dont :

- retrait de la loi Barnier de 75 m à 35 m
- indiçage de la zone N en zone Npv

Le conseil municipal n'a pas compétence pour approuver ces points, mais souhaite lancer la démarche réglementaire.

Le dossier sera présenté en Conseil Communautaire et la modification simplifiée passera par leur approbation.

Location salle socioculturelle

Pas de modification de prix de location pour

Okies Country : du 01.09.17 au 15.07.18 600 €

Vente terrain lotissement "La Balade"

Vu le courrier de M. Cédric Berger et de Mle Charlotte Bernard, sollicitant l'achat de la parcelle de terrain section ZR n° 392, situé sur le lotissement "La Balade" (lot n°4),

le conseil municipal décide de leur vendre cette parcelle de 1023 M² à 12 € TTC le M².

L'acte sera établi chez Maître Prestat conformément à la délibération n° 2016/281-322 du 27 juin 2016.

D'autre part, étant donné qu'il y a de nombreux sapins sur cette parcelle et afin de faciliter la construction, la commune prendrait à sa charge l'arrachage des arbres gênants.

Madame le maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Avancement de grade et taux de promotion

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 mai 2017

La Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique territoriaux	Adjointe technique principal 2ème classe	100 %

le Conseil municipal donne un avis favorable à la proposition ci-dessus.

Agent communal : étude de son poste

Suite à la rencontre du 16 juin dernier entre un agent communal en situation de handicap, un médecin et un psychologue du centre de gestion ainsi que des élus de la commune, il a été convenu dans un rapport qu'il serait souhaitable que cet agent bénéficie d'une auxiliaire de vie pour l'aider dans ses activités professionnelles afin de favoriser son maintien dans l'emploi (14 heures par semaine et pour 1 an).

Le coût pour la commune représenterait 1/3 de la dépense. Le reste étant pris en charge par le FIPFHP. Se renseigner auprès du Centre de gestion si une personne adéquate pourrait faire ce travail et à quel taux horaire.

Avant de prendre une telle décision, et avant tout engagement, il est noté dans le rapport que la commune doit avoir l'aval de l'agent. Lui demander un écrit.

Décision à reporter lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

La commune pourrait aussi bénéficier d'une aide par le FIPFHP pour l'achat d'une débroussailleuse à dos (50 %) : voir devis ci-après

DEVIS

Entreprise	Libellé	Montant TTC	Avis
Equip Jardin	Débroussailleuse	2 868	Refus
Blanchard	""""	2 380	Accepté
Pellenc	""""	2 257	Refus
Boutin Bernard	Bancs église	4 608	Accepté
Airault Jean Luc	""""	5 016	Refus
Airault Jean Luc	Buffet église	480	Refus
Colas	Bicouche bellevue	1 641.88	Accepté
Meunier Freddy	Arrachage souches	3 684	Accepté
Rogeon Stéphane	Archi local chasse	1 500	Accepté
Boutin Bernard	Restauration Buffet église	276	Accepté

Demande aide sociale

Un dossier d'aide sociale a été déposé pour aider financièrement une personne de la commune, en difficulté pour payer ses frais d'électricité.

Les membres du CCAS ont donné un avis favorable à titre exceptionnel.

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable pour la somme de 80 €.

Divers

1. Comité de pilotage pour l'éolien : lundi 17 juillet à 20 h 30
2. Validation des courriers à envoyer au Foyer Civil pour la maison des Associations et à la Préfecture pour le problème des vols récurrents sur la commune
3. Prochaines réunions du conseil municipal : 05/09 02/10 06/11 04/12